



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le

13 MAI 2011

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société LOISELET -

Commune de Dreux (28)

VAT 20110121

1. PRESENTATION DU PROJET	2
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	2
3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	2
3.1. ÉTUDE D'IMPACT	2
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	2
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation	3
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site	3
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNES	3
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE	4
3.4. ÉTUDE DES DANGERS	4
3.5. RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DES DANGERS	4
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET	4
5. CONCLUSION	4

La société LOISELET sollicite l'autorisation d'exploiter une fonderie de fonte de deuxième fusion dans le cadre de la re-localisation d'une partie de ses activités de production actuellement en Chine sur le territoire français.

1. PRESENTATION DU PROJET

La fonderie envisagée a une capacité de production journalière de 175 tonnes de pièces. L'installation est une fonderie de pièces coulées à moules perdus dont la fusion du métal est assurée par des fours à induction magnétique. Les pièces brutes produites sont ensuite refroidies puis parachevées par grenaillage, découpe, meulage et mise en peinture.

L'implantation du site est prévue dans des locaux industriels existants d'une zone industrielle située au nord-est de Dreux et localisée en fond de vallée, entre deux bras de la Blaise.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe). Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- La qualité de l'air,
- La qualité des eaux superficielles et souterraines et les captages d'eau potable,
- Les conséquences d'une inondation.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Air

La description de l'état initial de la qualité de l'air est suffisante et se réfère à des relevés de surveillance effectués par l'association Lig'Air.

Cette description fait état d'un risque de dépassement des seuils d'ozone sur Dreux en saison estivale sous influence du panache parisien, et de la contribution de la configuration en cuvette de la ville à l'accumulation de polluants issus de la combustion et du trafic routier.

Eaux superficielles et souterraines

Le dossier décrit de manière exhaustive le contexte hydrologique du site.

Les eaux de surface autour du site se caractérisent par la présence de plusieurs étangs et d'un cours d'eau la Blaise qui se divise en deux bras, se jetant tous deux dans l'Eure. Le dossier rapporte que La Blaise est classée en première catégorie dans le classement établi par l'agence de l'eau du Bassin Seine-Normandie.

Le site est par ailleurs implanté dans le périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable dits de « Montreuil » sur le territoire de la commune de Montreuil, déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral.

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Risque inondation

L'emprise foncière de l'installation est exposée au risque d'inondation du fait de sa proximité vis-à-vis de la Blaise et est située en zone d'aléa faible du projet de Plan de Prévention des Risques inondation de la ville de Dreux.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Air

L'étude des émissions à l'atmosphère présente de manière exhaustive, prospective et adaptée les effets attendus de l'installation, sur la base des substances émises dans des installations similaires (poussières, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, dioxines, furannes, métaux).

Les émissions des sources potentielles sont caractérisées et estimées de manière pertinente par extrapolation.

Eaux superficielles et souterraines

Le dossier présente un inventaire exhaustif et quantitatif des effluents liquides générés et leur mode de rejet. Les effluents liquides à caractère industriel seront générés en faible quantité. La capacité de l'exutoire des eaux pluviales consistant en un bassin d'infiltration a été précisément évaluée.

Risque inondation

Au regard du projet de zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques « inondation » (PPRI) sur la commune de Dreux, le plancher du bâtiment dans lequel souhaite s'implanter LOISELET se situe juste au-dessus de l'altitude de la crue de référence. Cependant, les fosses qu'il est prévu d'aménager se situeront sous ce plancher et en dessous de l'altitude de la crue de référence.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Air

Les dispositifs de filtration sur média filtrant haute performance des gaz émis à l'atmosphère, prévus par le pétitionnaire, sont adaptés pour atteindre, voire dépasser, les objectifs réglementaires de réduction des concentrations en polluants dans les rejets de l'installation.

Eaux superficielles et souterraines

Les purges des circuits de refroidissement associés aux fours, les effluents de ressuage et les éventuelles eaux de lavage seront collectés dans des contenants appropriés et gérés comme des déchets. Seuls les condensats des compresseurs, environ 100 l/j, seront rejetés au réseau d'assainissement collectif, après un traitement approprié, intégré à chacun des équipements permettant de garantir la qualité des condensats.

La prise en compte d'un orage de fréquence vicennale dans l'étude d'impact et le dimensionnement adapté du bassin d'infiltration, permettent une gestion satisfaisante des eaux pluviales collectées, assurée notamment par la mise en place de deux séparateurs d'hydrocarbures garantissant un traitement des eaux de ruissellement adapté aux enjeux.

La qualité des eaux souterraines sera évaluée périodiquement par des analyses d'eau prélevée dans des piézomètres précisément implantés en amont et en aval du site.

Risque inondation

Les dispositions à mettre en œuvre en zone d'aléa faible du PPRI sont prises en compte par l'exploitant. Il est notamment prévu d'installer des clapets anti-retour sur les conduites d'eau, de mettre hors d'eau les dispositifs électriques sensibles à l'eau, de choisir des matériaux d'isolation thermiques et phoniques hydrofuges, d'équiper les séparateurs à hydrocarbures de systèmes d'ancrages adaptés. Les mesures constructives supplémentaires, proposées par l'exploitant, semblent adaptées pour pallier le risque. Ces dernières consistent notamment en l'aménagement des fosses, au renforcement des parois (bétons avec armatures précontraintes) et à la mise en œuvre d'un dallage étanche.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible avec le SDAGE du bassin Seine-Normandie.

Compte-tenu de la présence du projet à l'intérieur du périmètre de protection éloigné dit de « Montreuil », l'autorité environnementale recommande qu'une vigilance particulière soit accordée, durant toutes les phases de l'exploitation du site, au respect des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique de ces captages.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

A l'appui de l'étude d'accidentologie présentée, les potentiels de danger tant internes qu'externes sont inventoriés de manière exhaustive, évalués et hiérarchisés en terme de probabilité d'occurrence, de gravité et de cinétique. Les risques identifiés retenus sont l'explosion du métal en fusion au contact de l'eau, dans le four de fusion, lors du transfert du four vers une poche de transfert et au déversement accidentel dans une fosse.

Les conséquences des scénarii retenus sont évaluées de manière appropriée et les mesures compensatoires proposées tant techniques qu'organisationnelles permettent d'apprécier que les zones d'effet de surpression, délimitant les zones de dangers significatifs et de dangers graves pour la vie humaine, restent circonscrites à l'intérieur des limites de l'établissement.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

La société LOISELET envisage de s'implanter à Dreux afin de diminuer ses frais de transport et d'achat de matières premières et d'éviter la gestion difficile d'importants stocks de sécurité.

Le projet prend correctement en compte les enjeux environnementaux liés à l'activité projetée.

Aucune incidence négative n'est attendue sur la faune et la flore dans la mesure où le projet est situé dans des bâtiments industriels existants.

Les dispositions sont prises pour éviter tout risque de pollution : les surfaces sont imperméabilisées et les eaux de ruissellement sont collectées et traitées avant rejet.

Ce projet est également adapté, d'un point de vue environnemental, par la mise en place des meilleures techniques disponibles dans une fonderie de fonte principalement en terme d'utilisation rationnelle de l'énergie et de réduction des rejets à l'atmosphère par l'installation de fours à induction à moyenne fréquence et la mise en place de filtres à manches pour traiter les effluents gazeux.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

Le Préfet de Région



Michel CAMUX

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	++	Implantation dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels « inondation » (PPRI), en zone d'aléa faible. La totalité des dispositions du PPRI pour les établissements situés en zone d'aléa faible sont prises en compte ainsi que des mesures constructives spécifiques liées à la configuration de l'installation projetée. Cet aspect est repris dans le corps de l'avis.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation, dans un bâtiment existant, au sein de la zone industrielle n'a pas d'impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	+	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. On trouve une zone Natura 2000 à 650m du site ainsi que deux ZNIEFF de type 1 et trois ZNIEFF de type II. Les modélisations présentées dans le projet sont cohérentes et ne révèlent pas d'incidence sur ces zones.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira dans l'enceinte de l'usine existante, sans nouvelle construction.
Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable	++	L'établissement est situé dans le périmètre éloigné de protection des eaux potables et minérales des captages dits de « Montreuil » figurant dans la liste des captages prioritaires du bassin Seine-Normandie. Il n'y a pas de prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau d'eau potable), les rejets d'eaux industriels sont faibles. Ces aspects sont repris dans le corps de l'avis.
Sols	+	Les activités sont confinées dans des bâtiments équipés d'aires étanches
Air	++	Les rejets atmosphériques industriels projetés sont évalués de manière satisfaisante et les dispositifs de traitement sont correctement dimensionnés. Cet aspect est repris dans le corps de l'avis.
Odeurs	+	Il n'est pas prévu de fabriquer sur site les noyaux, composés de sable à prise chimique, nécessaires à la réalisation du moule. Dans ce contexte, les émissions olfactives susceptibles d'être générées par le futur site seront limitées.
Déchets	+	Les déchets les plus importants sont le sable et les poussières issues de la filtration des effluents atmosphériques captés ainsi que les impuretés extraites du métal en fusion. Les volumes des déchets susceptibles d'être produits sont précisément évalués. Les filières de traitement sont correctement identifiées.
Energies et changement climatique	+	La consommation d'électricité est optimisée par l'utilisation de fours à induction à moyenne fréquence (Meilleure Technique Disponible). Les installations de combustion fonctionnent au gaz naturel.
Risques technologiques	0	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	+	Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Le trafic routier sera augmenté de moins de 3 %
Bruit	+	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au-delà des limites de propriété.
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses seront limitées par la mise en oeuvre d'un éclairage adapté, dirigé vers le sol.
Patrimoine architectural, historique	+	Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection des monuments historiques. En revanche, il se situe sur l'emprise foncière d'un site archéologique, celui de Noes.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève pas d'enjeu. Le projet n'envisage pas de nouvelle construction.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné
Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue